



République et canton de Genève

Commune de Cartigny



Dans sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à un crédit d'engagement de 255'000 F destiné aux travaux d'assainissement, de réaménagement et mise en conformité des bâtiments communaux de la voirie sis rue du Trabli 8 et sis chemin de la Passe

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 0 abstention sur 10 CM présents

1. D'accepter la réalisation des travaux d'assainissement, de réaménagement et de mise en conformité des bâtiments communaux de la voirie sis rue du Trabli 8 et sis chemin de la Passe.
2. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 255'000 F.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de 255'000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 6190.93.3304.00 « amortissements des crédits d'investissement » du patrimoine administratif de 2023 à 2032.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 255'000 F au total afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Dernier jour du délai référendaire : 14 janvier 2022

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 23 novembre 2021

Le président

Juerg Loeffel